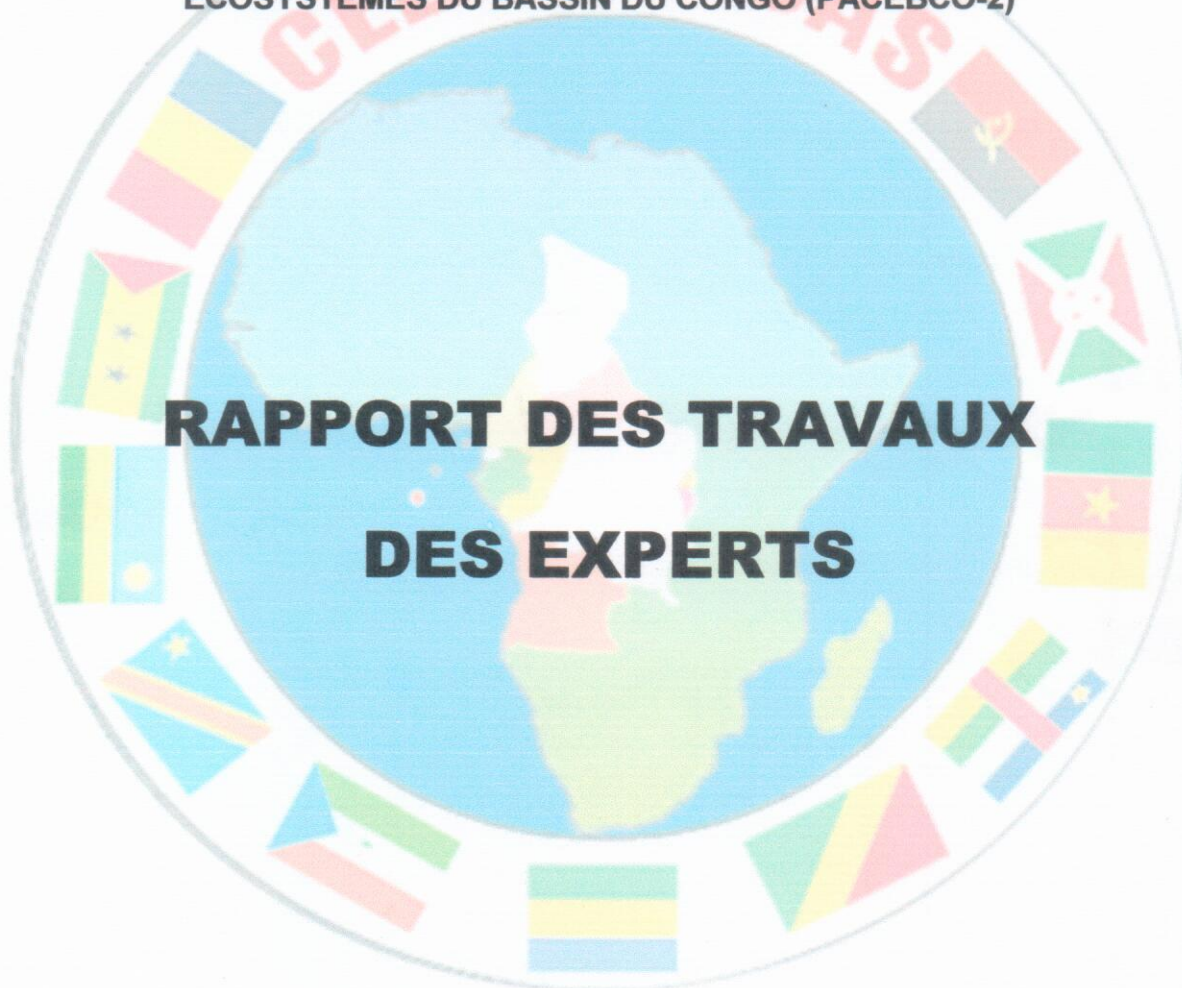


CEEAC



ECCAS

REUNION CONJOINTE DES MINISTRES EN CHARGE DES FORETS, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PLANIFICATION DES ETATS MEMBRES DE LA
CEEAC SUR LA CONCERTATION POUR L'AFFECTATION D'UNE PARTIE DES
ALLOCATIONS CONCESSIONNELLES DU 15^{ème} CYCLE DU FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (FAD-15) ET AUTRES GUICHETS AU FINANCEMENT DE LA
2^{ème} PHASE DU PROGRAMME D'APPUI A LA CONSERVATION DES
ÉCOSYSTEMES DU BASSIN DU CONGO (PACEBCO-2)



RAPPORT DES TRAVAUX DES EXPERTS

Par visioconférence

Libreville, République Gabonaise

Les 15 et 16 juillet 2020

f

I. INTRODUCTION

1. Sur invitation du Secrétariat général de la CEEAC, il s'est tenu par visioconférence, les 15 et 16 juillet 2020, la réunion des Experts en prélude à la réunion conjointe des Ministres en charge des Forêts, de l'Environnement et de la Planification des Etats membres de la CEEAC sur la concertation pour l'affectation d'une partie des allocations concessionnelles du FAD-15 et des autres guichets au financement de la 2^{ème} phase du Programme d'Appui à la Conservation des Écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo-2). Cette réunion a été organisée en collaboration avec le Ministère en charge des Forêts de la République Gabonaise et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).
2. L'objectif principal de la réunion était de statuer sur les modalités d'affectation d'une partie des allocations concessionnelles du Fonds Africain de Développement quinzisième cycle (FAD-15) et des autres guichets des Etats membres de la CEEAC au financement du PACEBCo-2. Plus spécifiquement, il a été question de :
 - Présenter les investissements réalisés dans la sous-région et dans chaque pays bénéficiaire dans le cadre de la 1^{ère} phase du PACEBCo et de l'importance de la valorisation des acquis de ce programme ;
 - Présenter les informations clés de la 2^{ème} phase du PACEBCo ;
 - Montrer les avantages de l'accompagnement des Etats par la CEEAC et la COMIFAC dans la mise en œuvre des initiatives de conservation et de gestion durable des écosystèmes en général et dans la capitalisation des acquis du PACEBCo en particulier ;
 - Echanger sur le mécanisme de financement du PACEBCo-2 et sur les montants à prélever sur les allocations concessionnelles du FAD-15 et des autres guichets des pays bénéficiaires.
3. Les experts des Etats membres de la CEEAC suivants ont participé aux travaux techniques : Angola, Cameroun, Centrafrique, Congo, RDC, Guinée Equatoriale, Gabon et Rwanda.
4. Y ont également pris part, les Experts du Secrétariat général de la CEEAC, de la COMIFAC et de la BAD.
5. Les travaux ont été structurés autour de trois sessions : la cérémonie d'ouverture, les présentations et échanges, et la cérémonie de clôture.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

6. La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du **Pr. Lee J.T. WHITE**, Ministre en charge des Eaux et Forêts de la République Gabonaise. Elle a été ponctuée par deux interventions : l'allocution de **Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA**, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, chargée du Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire et le discours d'ouverture du **Pr. Lee J.T. WHITE**, Ministre en charge des Eaux et Forêts.
7. Les deux intervenants ont rappelé l'historique, la genèse, les réalisations et les acquis ainsi que le financement de l'ordre de 37,28 millions d'Unités de Compte (UC) de la première phase du PACEBCo. Ils ont également insisté sur l'intérêt qu'attache les pays de la CEEAC à la deuxième phase du PACEBCo du fait qu'elle concilie le concept de la résilience des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique avec l'économie des aires protégées. Ils ont aussi rappelé la nécessité d'examiner les différentes



préoccupations relatives à la mise en œuvre du PACEBCo-2 notamment le mécanisme institutionnel, les organes de gouvernance et la définition du rôle de chaque acteur intervenant dans l'exécution de ce Programme.

8. Enfin, les deux intervenants ont salué la nouvelle approche du financement de PACEBCo-2 constituée d'une enveloppe régionale de 40 millions d'Unité de Compte issus de prélèvement sur les allocations concessionnelles des fonds FAD-15 ou des autres guichets ; ceci en raison du fait que tous les Etats membres cibles sont bénéficiaires de ces allocations.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

3.1. Mise en place du Bureau des travaux de la réunion

9. Après la vérification du quorum qui a été atteint avec plus de sept pays présents sur onze, S.E.M. le Ministre a mis en place le Bureau des travaux de la réunion des Experts présidé par **Monsieur SEMBI TONDA Styve**, Conseiller Diplomatique du Ministre en charge des Forêts. Le Bureau est composé ainsi qu'il suit :

- Président : **Monsieur Styve SEMBI TONDA**, République Gabonaise ;
- 1^{er} Vice-Président : **Monsieur Edmond BUNDUTIDI**, République Démocratique du Congo ;
- 2^{ème} Vice-Président : **Madame Victoire EHETH**, République du Cameroun ;
- 1^{er} Rapporteur : **Monsieur Frédéric Lambert BOCKANDZA-PACO**, République du Congo ;
- 2^{ème} Rapporteur : **Monsieur Dismas BAKUNDUKIZE**, République du Rwanda.

10. L'agenda a été adopté par les Experts sans amendements et articulé ainsi qu'il suit :

- Présentation des éléments liminaires du PACEBCo-1 ;
- Informations clés sur le PACEBCo-2 ;
- Importance et justification de la coordination régionale de la mise en œuvre du programme ;
- Informations sur les allocations des Pays sur le FAD-15 et les autres guichets ;
- Concertation des Etats membres sur la proposition de contribution d'affectation des allocations pour la 2^{ème} phase du PACEBCo.

3.2. Les présentations des éléments liminaires du PACEBCo-1

11. Cette présentation a été faite par **Monsieur Remy MUKONGOSHABANTU**, Expert en charge de l'Economie Forestière et de la Gestion Durable des Forêts à la CEEAC et Point Focal du PACEBCo et **Monsieur NDITIFEI DOMANA Sem**, Consultant de la BAD et ancien Coordonnateur régional du PACEBCo-1.
12. Les intervenants ont articulé leurs exposés sur les justifications de la formulation du PACEBCo-1, la couverture géographique, le processus de financement, les stratégies de partenariats développés autour du Programme, le cadre institutionnel multi-acteurs, multisites et multipartenaires et quelques réalisations faites dans les Etats membres bénéficiaires de la 1^{ère} phase du Programme. Les acquis essentiels du PACEBCo-1 ont porté sur les Centres Multifonctionnels, les Centres d'Études et de Recherches

Écologiques, les Postes de gardes, les bureaux des Antennes locales, les dispensaires communautaires, les écoles et les ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

13. En outre, les intervenants ont rappelé les ajustements qui ont été opérés au cours de la mise en œuvre du PACEBCo-1 lors de la revue à mi-parcours pour financer certaines activités par défaut de co-financement et pour placer les institutions nationales en charge des aires protégées au centre du dispositif de mise en œuvre.
14. A l'issue de ces présentations, les participants ont relevé l'absence d'une démarche de maturation ayant limité les performances du Programme notamment les études de faisabilité, les enquêtes pays, la situation de référence ainsi que la préoccupation portant sur le financement des infrastructures rétrocedées alors que non encore achevées.

3.3. Informations clés sur la 2^{ème} phase du PACEBCo

15. Cette présentation a été faite par **Monsieur NDIRIFEI DOMANA Sem**, Consultant de la BAD qui a rappelé que pour le processus de formulation de la 2^{ème} phase du PACEBCo un certain nombre des conditions a été rempli. Il s'agit de l'organisation des ateliers de capitalisation, l'élaboration du rapport d'achèvement et la préparation de la note conceptuelle six (06) mois avant la phase de clôture du PACEBCo-1. Sur la base de ces conditions, le Secrétariat général de la CEEAC a adressé une requête à la BAD qui a accepté de financer la deuxième phase du PACEBCo pour un montant de **40 millions d'UC** afin de couvrir les 12 paysages écologiques dans les 11 Etats membres de la CEEAC y compris l'opérationnalisation des infrastructures et les équipements réalisés dans la phase 1.
16. La 2^{ème} phase du PACEBCo devra intégrer les enjeux environnementaux et sociaux. Il s'agit de miser sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence comme catalyseurs de la promotion de la conservation des écosystèmes. Dans cette perspective, ses interventions devront essentiellement avoir des impacts positifs qu'il convient de bonifier en vue d'en accroître les retombées pour le développement durable.
17. L'objectif global du PACEBCo-2 sera de contribuer au développement local en lien avec la gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo et l'amélioration des conditions de vie des populations et leur résilience aux effets de changements climatiques. De manière spécifique, il s'agira de :
 - Promouvoir la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo et l'augmentation de leur résilience aux effets néfastes des changements climatiques ;
 - Améliorer les conditions de vie des populations locales y compris les peuples autochtones et leur capacité de résilience aux effets néfastes des changements climatiques et à l'insécurité alimentaire ;
 - Renforcer les capacités des structures régionales et nationales en charge de la gestion des écosystèmes.
18. Le PACEBCo-2 sera structuré en quatre (04) composantes à savoir :
 - Composante 1 : Renforcement des capacités des structures régionales et nationales en charge de la gestion des écosystèmes ;
 - Composante 2 : Conservation de la biodiversité et résilience des écosystèmes aux changements climatiques ;

- Composante 3 : Amélioration des conditions de vie et résilience des populations locales et peuples autochtones aux changements climatiques ;
- Composante 4 : Gestion du Programme

19. A la suite de cette présentation, les échanges ont porté sur les préoccupations suivantes soulevées par les Etats membres. Il s'agit entre autres de :

- Modalités de prise en compte des pays n'ayant pas bénéficié de l'appui du PACEBCo-1, notamment le Burundi, l'Angola, Sao Tomé et Principe ainsi que le Tchad ;
- L'intégration, dans le PACEBCo-2, des activités relatives à la valorisation de la biodiversité notamment le développement et la promotion de l'écotourisme afin de préparer les pays à réaliser des investissements dans ce secteur ;
- L'implication des Etats membres à toutes les étapes du cycle du Programme, notamment lors de la phase d'évaluation et de formulation du PACEBCo-2 ;
- La nécessité d'affecter une part importante des fonds du programme à l'équipement des infrastructures mises en place dans le cadre du PACEBCo-1 ;
- La nécessité de veiller à l'équité des investissements du PACEBCo-2 dans les pays bénéficiaires ;
- Les modalités d'allocations budgétaires pour la mise en œuvre du PACEBCo-2 ;
- La nécessité de disposer des structures nationales de coordination et de suivi des Programmes dans les Etats membres bénéficiaires en vue d'un suivi-évaluation de proximité ;
- La nécessité d'élaborer une feuille de routepost Libreville pour la mise en œuvre des recommandations de la réunion conjointe.

3.4. Importance et justification de la coordination régionale de la mise en œuvre du Programme

20. Ce point a été introduit par **Monsieur Remy MUKONGO SHABANTU**, Expert en charge de l'Economie Forestière et de la Gestion Durable des Forêts à la CEEAC et Point Focal du PACEBCo. Il a axé sa présentation sur la pertinence de l'accompagnement des Etats membres par la CEEAC et la COMIFAC dans la mise en œuvre du PACEBCo 2, ainsi que les avantages de la coordination et suivi régional. Il a rappelé les dispositions statutaires et juridiques de cette coordination en vertu du Chapitre VII et de l'article 43 du Traité de la CEEAC consacrés à l'Agriculture, la Sylviculture, l'Elevage et la Pêche et la Décision n°25/CEEAC/CCEG/XIII/2007 relative à la Politique Générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

21. Les Etats membres en ont pris acte et encouragé la coopération entre la CEEAC et la COMIFAC dans la mise en œuvre du Programme. Par ailleurs, ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme institutionnel allégé, opérationnel et très efficiente coordination et de suivi de la mise en œuvre du PACEBCo 2 en synergie avec les attentes et besoins des Etats membres.

3.5. Informations sur les allocations des Pays sur le FAD-15 et autres guichets

22. La BAD, représentée par **Monsieur Youssouf KONE**, Coordonnateur de l'Intégration Régionale à la Direction Générale pour l'Afrique Centrale, a fait une présentation sur les mécanismes de financement des opérations d'intégration régionale. Il ressort de cette présentation que les Etats membres de la CEEAC sont répartis en trois catégories. Un groupe des Etats qui ont accès exclusivement au guichet non concessionnel de la BAD (Angola, Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale), une autre catégorie a accès à la fois aux guichets non concessionnels et concessionnels (Cameroun) et la dernière catégorie, classée comme pays exclusivement FAD (Burundi, Centrafrique, Tchad, Sao Tome et Principe, RDC, Rwanda).
23. Pour le 15^{ème} cycle du FAD, le montant global mobilisé pour les trois années est estimé à 5,5 milliards d'UC soit environ 7,6 milliards USD. Sur ce montant, seul 25% sera consacré aux Opérations Régionales (OR) dont 15% destinés aux Biens Publics Régionaux (BPR). Un tiers des ressources régionales est disponible chaque année durant trois ans pour soutenir à la fois les OR et les BPR. Au total 372 millions d'UC sont disponibles pour soutenir les OR et 65,81 millions d'UC pour les BPR pour chaque année du cycle.

3.6. Concertation des Etats membres sur la proposition de contribution d'affectation d'allocations pour la 2^{ème} phase du PACEBCo

24. Les Experts des Etats membres de la CEEAC ont apprécié le document de plaidoyer élaboré par le Secrétariat général de la CEEAC et la présentation de la BAD sur les mécanismes de financement des opérations d'intégration régionale.
25. Par ailleurs, les Experts ont suggéré aux Etats de donner leur accord de principe au regard de la pertinence des informations fournies pour l'affectation d'une partie des allocations concessionnelles du FAD-15 et autres guichets au financement de la mise en œuvre du PACEBCo 2. Ils ont donné mandat à la CEEAC d'engager des discussions avec chaque pays bénéficiaire afin de déterminer les montants précis des ressources à dégager au profit du financement du Programme.

IV. RECOMMANDATIONS

26. Aux termes des discussions et des échanges qui ont suivi les présentations, les Experts ont formulé les recommandations suivantes :
- Faire une évaluation diagnostique et approfondie lors de la préparation du PACEBCo 2 au niveau paysage cible de chaque pays bénéficiaire en adoptant la démarche participative. Cette évaluation permettra d'avoir une situation de référence spécifique à chaque pays bénéficiaire
 - Prendre en compte, lors de la phase d'évaluation du Programme, la problématique des feux de brousse en lien avec l'agriculture itinérante sur brûlis, dans les milieux forestiers;
 - Mettre en place un cadre institutionnel efficace et cohérent de mise en œuvre du PACEBCo-2 ;
 - Prendre en compte dans la mission de formulation et d'évaluation de la 2^{ème} phase du PACEBCo, les véritables besoins des Etats membres de la CEEAC bénéficiaires ;
 - Tenir compte des équilibres des activités à réaliser dans les Etats membres bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PACEBCo ;
 - Mettre en place, dans le cadre de la 2^{ème} phase de PACEBCo, des structures de Suivi-Evaluation dans les Etats membres bénéficiaires afin de permettre un suivi de proximité et une appropriation des acquis.

- Réaliser une évaluation des acquis de la 1^{ère} phase du PACEBCo, dans les Etats membres bénéficiaires avant le démarrage du PACEBCo-2 ;
 - Alléger les procédures de décaissement dans le cadre des Programmes régionaux ;
 - Prendre en compte dans le processus d'évaluation de la 2^{ème} phase du PACEBCo, la valorisation des aires protégées à travers le développement de l'écotourisme ;
 - Diligenter une mission d'évaluation et de formulation du PACEBCo-2 dans les meilleurs délais.
27. Les Experts ont également examiné un projet de feuille de route post-Libreville déclinant les différentes recommandations avec les responsabilités de chaque partie prenante.

V. LA CEREMONIE DE CLOTURE

28. La cérémonie de clôture a été présidée par le Conseiller Diplomatique du Ministre en charge des Forêts de la République Gabonaise qui a tenu à remercier l'ensemble des Experts des Etats membres pour leur disponibilité et leur engagement dans le processus de capitalisation des acquis du PACEBCo1 et la formulation de la deuxième phase.

Fait à Libreville, République Gabonaise,

Le 16 Juillet 2020

Pour les Experts des Etats membres de la CEEAC



**Monsieur SEMBI TONDA Styve, Conseiller Diplomatique
Ministère en charge des Forêts
République Gabonaise**